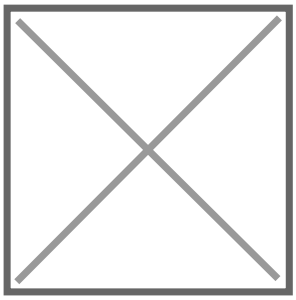
APPEL D’OFFRE

Étude de l’optimisation des itinéraires « tap-tap » le long des corridors sélectionnés dans la ville du Cap-Haitien et sa Zone métropolitaine



Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Portée : |
Avis n° : RUTAP – P177210
Date de parution : 06/08/2025 | **Date de clotûre :** 11/08/2025

| **Domaine d'activité :** Services

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

DESCRIPTION

1.Le Gouvernement de la République d’Haïti a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Connectivité Résiliente et d’Accessibilité du Transport Urbain (RUTAP). Une partie de ce financement servira à payer les dépenses prévues au titre d’un contrat de Services de Consultant en vue de la Sélection d’un Consultant pour Une étude de l’optimisation des itinéraires
« tap-tap » le long des corridors sélectionnés dans la ville du Cap-Haïtien et sa Zone métropolitaine (DP-006-RUTAP/2024).
2.Sans être limitatif, le Consultant aura à réaliser les activités suivantes :
?Revue des études relatives au transport en commun dans la ville du Cap-Haïtien et sa zone métropolitaine réalisées au cours des dix dernières années ;
?Diagnostic des principaux circuits de transport en commun de la ville du Cap-Haitien et de sa zone métropolitaine ;
?Réalisation d’une enquête d’opinion sur la base d’un échantillon significatif afin de connaitre les besoins et attentes relatifs au transport et la mobilité sur les circuits auprès des opérateurs et usagers de transport

?Établissement de propositions d'interventions concrètes de court-terme (un à quatre ans) visant l'optimisation des principaux circuits identifiés ;
?Organisation d'ateliers de type focus group avec un échantillon représentatif d'opérateurs et d'usagers de ces circuits ;
?Validation des propositions par les autorités locales (Mairies et CASECs), la Police nationale à travers sa Direction départementale de circulation routière et la Direction départementale du MTPTC ;
?Mise en plan des propositions de « Zones et points de chargement de passagers retenues et validées en vue de leur implémentation.
3.Les consultants intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC et prendre connaissance des Termes de Référence, à partir du lundi 28 juillet 2025, tous les jours ouvrables de 9 : 30 à 15 : 00, à l'adresse suivante :
55, Rue Métellus, Pétion-Ville, Haïti ou
Adresse électronique : passationmarches@uce-bm.gouv.ht / rjleger@uce-bm.gouv.ht Numéro de téléphone : (509) 4153-3450

4.L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir lesdits Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection sont les suivants :
-Disposer de cadres ayant des diplômes d'études supérieures en : transport avec une spécialisation en transport urbain et mobilité, en voirie urbaine, en architecture ou urbanisme avec une spécialisation en aménagement d'espaces publics et mobilier urbain, en sciences sociales avec une spécialisation en sociologie urbaine, ingénierie sociale en zone urbaine de pays en voie de développement, ou tout autre domaine équivalent ;
-Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience et d'excellentes compétences dans la réalisation d'études de voirie urbaine et d'amélioration de la mobilité en zone urbaine dense de pays en voie de développement.
-Avoir une expérience avérée dans la conduite d'enquêtes et l'animation des groupes de discussion de type focus group ; et disposer d'une bonne capacité de rédaction de rapports de synthèse de focus group ;
-Avoir une bonne connaissance de la réalité et du mode de fonctionnement des organisations locales de base des zones urbaines et péri-urbaines d'Haïti et du Cap- Haïtien en particulier ;
-Être reconnu à l'échelle d'Haïti ou mondiale et justifiant des références dans les domaines spécialisés de la voirie urbaine, du transport et la mobilité urbaine ; en particulier avoir trois
(3) références de consultations antérieures pour des études similaires à ce mandat ; Les experts-clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la Liste Restreinte.
5.La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.
6.Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
7.L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, février 2025 [Sixième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
8.Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous- traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
9.Les manifestations d'intérêt doivent être fournies aux adresses électroniques ci-dessous au plus tard le lundi 11 août 2025 à quinze (15) heures (heure locale).
A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur Tél. : 4153-3450
Courriels : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht

Raphaël HOSTY, Ing.
Ministre